

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## [INTRODUCTION](#)

### [PLANS](#)

## [D'ASSAINISSEMENT](#)

### [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

### [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

### [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

### [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

### [UTILISATION DES TERRES](#)

### [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada accueille favorablement les recommandations contenues dans le *Dixième rapport biennal* de la Commission mixte internationale (CMI). Le gouvernement du Canada continue de souscrire fermement à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) et reconnaît la valeur des travaux permanents de la CMI, de ses points de vue sur l'application soutenue de l'accord et de ses conseils sur les possibilités d'améliorer le rendement et l'efficacité des programmes gouvernementaux visant à accélérer l'assainissement des Grands Lacs.

Les mesures prises par le gouvernement du Canada pour assainir et protéger l'écosystème des Grands Lacs et respecter les obligations internationales du Canada aux termes de l'AQEGL ont été officialisées en 1989 avec le lancement du Plan d'action des Grands Lacs. Le programme a été renouvelé en 1994, sous le nom d'Initiative des Grands Lacs 2000, un partenariat de six ans entre sept ministères fédéraux. En 2000, le gouvernement du Canada a annoncé l'affectation d'une somme supplémentaire de 40 millions de dollars pour achever l'application des mesures fédérales nécessaires pour assainir les secteurs préoccupants (SP) au Canada. Cette initiative s'inscrit dans le Plan d'action du bassin des Grands Lacs 2020, qui sert de cadre à la concertation des efforts de huit ministères fédéraux en vue de remettre en état, de conserver et de protéger le bassin des Grands Lacs au cours des cinq prochaines années.

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario négocient actuellement le renouvellement de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) - le cinquième accord fédéral-provincial du genre depuis 1971. L'ACO affirme l'engagement des deux gouvernements à respecter les obligations du Canada aux termes de l'AQEGL et met en place un cadre stratégique pour la coordination des responsabilités fédérales-provinciales partagées concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario espèrent signer un nouvel ACO d'ici la fin de l'été.

Les réponses aux recommandations du *Dixième rapport biennal* de la CMI tiennent compte des commentaires de plusieurs des organismes fédéraux et provinciaux qui contribuent à l'ensemble du programme canadien sur les Grands Lacs, notamment : Environnement Canada; Santé Canada; Pêches et Océans Canada; Agriculture et

## [GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION](#)

## [CEEL ET INDICATEURS](#)

Agroalimentaire Canada; Patrimoine canadien; Transports Canada; Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; Ressources naturelles Canada; le ministère de l'Environnement de l'Ontario; le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario; et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les progrès réalisés dans les Grands Lacs au cours des 50 dernières années ne sauraient être attribuables uniquement aux gouvernements. Les réalisations du programme auraient été impossibles sans les nombreuses contributions de nos partenaires - l'industrie, les municipalités, les groupes de défense de l'environnement et de conservation, les offices de protection de la nature, les Premières nations et les simples citoyens - qui aident tous, chacun à sa façon, à obtenir des résultats significatifs sur le plan de l'environnement.

La CMI affirme, à juste titre, que de nombreux défis nous attendent. Parmi les plus importants, mentionnons la poursuite de l'assainissement des SP, le contrôle des espèces étrangères et la prévention de nouvelles introductions; l'atténuation des répercussions de l'étalement urbain rapide sur les conditions environnementales dans l'ensemble du bassin; et la réduction de l'apport de contaminants dans les Grands Lacs par transport atmosphérique à grande distance. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que leurs partenaires ont tous à coeur de mener à terme leurs efforts en vue de rétablir et de préserver l'intégrité chimique, physique et biologique de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, et de lui assurer un avenir sain, prospère et durable.

---

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

[Avis importants](#)

Mise à jour le : 2001-07-21

URL : [http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/int](http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/intro-f.html)

Contenu revu le : 2001-07-21

[ro-f.html](#)

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## [INTRODUCTION](#)

## [PLANS D'ASSAINISSEMENT](#)

### [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

### [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

### [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

### [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

### [UTILISATION DES TERRES](#)

### [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## PLANS D'ASSAINISSEMENT

### Recommandation de la CMI :

Compte tenu du droit du public de connaître les mesures prises dans chaque secteur préoccupant et celles projetées dans l'avenir, que les Parties présentent un rapport collectif sur les progrès accomplis dans le cadre des plans d'actions correctrices, rapport qui précise les interventions faites jusqu'à maintenant, les sommes dépensées, ce qui reste à faire ainsi que les fonds et le temps requis pour exécuter les travaux nécessaires. Les gouvernements doivent préciser clairement les rôles qu'ils joueront dans chacun des secteurs préoccupants et les ressources qu'ils affecteront au rétablissement des utilisations bénéfiques.

### Réponse à la recommandation :

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario reconnaissent que la communication des progrès relatifs aux secteurs préoccupants (SP) est importante; cependant, les rapports exigés aux termes de l'annexe 2 de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) ne répondent pas pleinement à ce besoin. Beaucoup d'autres mécanismes peuvent être utilisés pour diffuser des renseignements à la population et à obtenir une rétroaction sur les priorités et les décisions du programme, notamment :

- la participation des organismes et la liaison avec les responsables locaux de la mise en oeuvre;
- la participation des comités consultatifs publics locaux et d'autres membres de la collectivité aux équipes de mise en oeuvre;
- la consultation avec les collectivités sur diverses mesures d'application telles que l'élaboration de stratégies du patrimoine naturel et de stratégies de gestion des sédiments;
- les bulletins sur les plans d'assainissement (PA) soulignant les progrès (p. ex. Hamilton, Quinte), diffusés au sein des SP et au-delà;
- les séances de partage de l'information et de transfert de technologies relatives aux problèmes des SP financées par le Fonds de durabilité des Grands Lacs (FDGL, anciennement le Fonds d'assainissement) d'Environnement Canada ainsi

## GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

### CEEL ET INDICATEURS

- que l'Ontario;
- les rapports sommaires périodiques sur les projets du FDGL;
- la mise à jour de tous les sites Web des PA pour tous les SP de l'Ontario;
- les rapports d'étape sur les PA, pour l'ensemble des lacs, par l'entremise des rapports sur les plans de gestion panlacustre (PGPI), annuellement pour ce qui est du lac Ontario et tous les deux ans pour les lacs Érié et Supérieur.

Des plans de travail spécifiques à chaque SP sont décisifs pour déterminer ce qui reste à faire pour achever la mise en oeuvre des PA menant au rétablissement des utilisations bénéfiques compromises. Au moment où les gouvernements du Canada et de l'Ontario mettent en place un accord renouvelé pour les Grands Lacs (ACO), les représentants des deux gouvernements examinent la situation des PA et élaborent des plans de travail énonçant les mesures d'application nécessaires ainsi que les besoins en matière de surveillance. Le rôle que doivent jouer et les engagements précis que doivent prendre les gouvernements fédéral et provincial pour appliquer de telles mesures seront précisés dans le nouvel ACO. C'est par l'entremise de ce processus que le Canada et l'Ontario réuniront l'information sur les mesures auxquelles il faut s'attendre à l'avenir, ainsi que sur ce qui a été accompli à ce jour.

Le Budget 2000 du gouvernement fédéral contenait une affectation claire des ressources destinées au rétablissement des utilisations bénéfiques, ce qui a permis de poursuivre le programme des Grands Lacs. Le budget affectait 40 millions de dollars sur les cinq prochaines années, y compris un nouveau fonds d'application de 30 millions de dollars, soit le Fonds de durabilité des Grands Lacs (FDGL 2020) qui financera des mesures d'application fédérales dans les SP. Les partenariats sont importants pour l'exécution fructueuse des activités des PA; ils font l'objet de démarches actives dans le cadre du programme fédéral et du Fonds de durabilité des Grands Lacs. Au fur et à mesure que des propositions et des partenariats fructueux verront le jour, les ressources affectées aux projets individuels seront annoncées publiquement. L'Ontario s'est également engagée à travailler avec les collectivités pour veiller à ce qu'elles utilisent des instruments volontaires et réglementaires pour la mise en oeuvre des PA.

---

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

Mise à jour le : 2001-07-21  
Contenu revu le : 2001-07-21

[Avis importants](#)

URL : [http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/action\\_plans-f.html](http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/action_plans-f.html)

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## [INTRODUCTION](#)

### [PLANS](#)

## [D'ASSAINISSEMENT](#)

### [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

#### [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

#### [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

#### [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

### [UTILISATION DES TERRES](#)

### [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## MENACES À LA SANTÉ HUMAINE

### Recommandations de la CMI :

Que les gouvernements veillent à ce que :

i) les avis relatifs à la consommation de poissons sportifs indiquent en termes clairs que la consommation de poisson sportif des Grands Lacs par des enfants ou par des femmes en âge de procréer peut occasionner des malformations congénitales et d'autres graves problèmes de santé. Ces avis devraient s'adresser aux femmes et leur être directement distribués en plus de faire l'objet d'une distribution générale;

ii) les avis relatifs à la consommation des poissons identifient clairement les poissons dont la consommation doit être complètement évitée à la lumière de l'approche de prudence et la préparation des poissons propres à la consommation, et,

iii) les avis relatifs à la consommation de poissons s'appuient sur des programmes d'éducation communautaire adaptés aux différentes cultures et dispensés aux personnes les plus susceptibles de consommer ces poissons.

### Préoccupation de la CMI :

Les avis relatifs à la consommation de poissons sportifs indiquent en termes clairs que la consommation de poisson sportif des Grands Lacs par des enfants ou des femmes en âge de procréer peut occasionner des malformations congénitales et d'autres graves problèmes de santé.

### Réponse à la recommandation :

Les avis relatifs à la consommation du poisson à l'intention des Canadiens sont fondés

## GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

### CEEL ET INDICATEURS

sur des lignes directrices élaborées par Santé Canada. Ces lignes directrices précisent des doses de consommation sûres, appelées aussi doses journalières admissibles, pour un certain nombre de contaminants. La proportion de la dose journalière admissible, consommation de poisson comprise, qui peut provenir de chacune des chaînes de pénétration dans l'environnement (c.-à-d. air, eau, aliments), est aussi précisée. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO) effectue des estimations et des calculs pour déterminer si les poissons sont propres à la consommation. Le *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario 2001-2002* explique les motifs des avis sur la consommation de poisson, comment utiliser le guide, et ce que comporte le programme de surveillance des contaminants dans le poisson gibier; il détaille aussi la gamme de contaminants vérifiés en Ontario.

Santé Canada examine périodiquement les renseignements toxicologiques et révisé ses directives au besoin. Le ministère a récemment abaissé les doses journalières admissibles pour le mercure et le mirex/photomirex, pour protéger encore davantage les personnes les plus sensibles telles que les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 15 ans.

*Le Guide de consommation du poisson gibier* comprend, dans diverses sections, des conseils importants, particulièrement à l'intention des femmes en âge de procréer (femmes enceintes, qui souhaitent le devenir ou qui allaitent) ainsi que des enfants de moins de 15 ans pour veiller à ce que ces groupes particuliers de consommateurs soient informés comme il se doit. On recommande que les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 15 ans ne consomment pas plus de quatre repas par mois de poissons jugés comme ayant de très faibles niveaux de contaminants et, de surcroît, qu'ils ne consomment pas de poissons d'autres catégories. On tient également compte de la consommation de certaines espèces de poissons commerciaux qui ont tendance à contenir des niveaux plus élevés de mercure telles que l'espadon, le thon (à l'exclusion du thon en conserve) et le requin, en recommandant une consommation minimale de ces poissons à ces personnes.

Le guide est mis à jour périodiquement pour intégrer de nouvelles analyses et méthodes. On est à mettre au point une méthode de détection et de déclaration des BPC analogues aux dioxines. On prévoit modifier la teneur du guide pour souligner encore davantage l'importance des renseignements sur la consommation pour les femmes en âge de procréer et les enfants.

La pêche sportive comporte des avantages sur le plan de la nutrition ainsi que sur le plan social. Les pêcheurs sportifs et leur famille peuvent continuer en toute sécurité de pratiquer leur sport et de consommer leurs prises s'ils respectent les avis locaux sur la consommation de poisson ainsi que les conseils publiés dans le *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario 2000-2001*.

### **Préoccupation de la CMI :**

**Les avis relatifs à la consommation de poisson identifient clairement les poissons dont la consommation doit être complètement évitée à la lumière de l'approche de prudence et la préparation des poissons propres à la consommation.**

### **Réponse à la recommandation :**

Les conseils sur la consommation présentés dans le *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario 2000-2001* s'adressent aux pêcheurs sportifs et à leur famille qui consomment des quantités modérées de poisson. Ces conseils protégeront les particuliers qui observent le guide et ne consomment pas plus de huit repas (quatre repas

pour les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 15 ans) par mois du poisson (contenant de très faibles niveaux de contaminants) qu'ils capturent. Le guide présente cinq différents types de symboles de consommation fondés sur les directives de Santé Canada pour la consommation de divers contaminants relevés dans les poissons gibiers. Les symboles représentent une consommation allant d'au plus huit repas par mois à aucune consommation.

Les lignes directrices sur la consommation sont fondées sur des analyses de laboratoire qui n'utilisent que le tissu maigre des muscles dorsaux du poisson, sans peau et sans os. On recommande que seuls les filets sans os de poisson gibier soient consommés puisque les autres parties du poisson - le poisson entier, les darnes ou le gras du ventre - peuvent contenir de plus fortes concentrations de contaminants organiques. Le guide contient une section sur la préservation et la préparation du poisson pour la consommation.

Il est important de tenir compte des avantages de la consommation du poisson gibier pour la santé. Certaines espèces contiennent des niveaux élevés d'acides gras bénéfiques (Omega-3), de protéines, de même que de certaines vitamines essentielles (p. ex. vitamine D) et de minéraux (p. ex. sélénium).

### Préoccupation de la CMI :

**Ces avis devraient s'adresser aux femmes et leur être directement distribués en plus de faire l'objet d'une distribution générale; les avis relatifs à la consommation de poisson s'appuient sur des programmes d'éducation communautaire dispensés aux personnes les plus susceptibles de consommer ces poissons.**

### Réponse à la recommandation :

Le *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario* est généralement connu des pêcheurs sportifs, qui l'utilisent; la réaction des utilisateurs a été, dans l'ensemble, favorable. Plus de 350 000 exemplaires du guide de 1999-2000 ont été distribués.

Le guide est également distribué, disponible ou annoncé comme suit :

1. sur le site Web d'Environnement Ontario (;
2. à tous les médecins hygiénistes de l'Ontario, avec des renseignements sur le mercure;
3. à titre de communiqué de presse au moment de la publication, par l'entremise des grands quotidiens et des principales stations de radio;
4. dans les règlements de pêche du ministère des Richesses naturelles;
5. à diverses associations culturelles qui ont choisi d'imprimer des résumés du guide dans leurs langues respectives, soit par l'entremise des journaux locaux ou de médias connexes.;
6. dans le journal de la communauté chinoise de Toronto.

En outre, Santé Canada, par l'entremise du programme Grands Lacs : Effets sur la santé, a préparé et distribué un prospectus dans les secteurs préoccupants, qui explique le

*Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario.* Ce prospectus est disponible en 12 langues différentes. (Remarque : le MEO, avec l'aide de Santé Canada, espère mettre à jour et distribuer à nouveau le prospectus en 2001.)

---

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

[Avis importants](#)

Mise à jour le : 2001-07-21  
Contenu revu le : 2001-07-21

URL : <http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/threats-f.html>

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## [INTRODUCTION](#)

### [PLANS](#)

## [D'ASSAINISSEMENT](#)

### [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

### [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

### [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

### [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

### [UTILISATION DES TERRES](#)

### [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## SÉDIMENTS CONTAMINÉS

### Recommandation de la CMI :

Que les gouvernements élaborent sans tarder un programme binational exhaustif pour examiner la portée globale à long terme du problème des sédiments contaminés, établir les priorités et déterminer les ressources nécessaires pour mener le projet à bien. Dans le cadre de ce programme, qu'ils assurent que :

- i) des programmes et des estimations de coûts soient en place et rendus publics pour régler le problème des sédiments contaminés dans les secteurs préoccupants;
- ii) des échéanciers de mise en oeuvre de ces programmes soient établis et rendus publics;
- iii) des ressources soient allouées en vue de la mise en -uvre complète des programmes conformément aux échéanciers établis;
- iv) des rapports d'étape soient publiés au moins tous les deux ans.

### Réponse à la recommandation :

La CMI, dans le préambule à sa recommandation sur les sédiments contaminés, a souligné l'importance des substances toxiques rémanentes dans les sédiments pour le rétablissement des conditions de l'environnement dans les SP. En outre, la CMI a signalé certains des efforts déployés par les Parties et par elle-même, avec l'appui des Parties, pour réagir à cette situation. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario reconnaissent pleinement les besoins exprimés dans les recommandations ci-dessus et ont travaillé de concert avec des intervenants industriels ainsi que d'autres intervenants des secteurs privé et public dans les SP pour déterminer et mettre en oeuvre les actions correctrices nécessaires à l'égard des sédiments.

## GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

### CEEL ET INDICATEURS

La CMI a exprimé certaines préoccupations concernant l'application des approches localisées prises par les Parties, telles que manifestées dans les contradictions apparentes dans les buts à atteindre en matière d'assainissement. L'exemple des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans la rivière Black (États-Unis) et dans le port de Hamilton (Canada) a été cité. Le projet de Randle Reef dans le port de Hamilton est un projet d'intervention ciblé en un point chaud bien précis de contamination et le niveau d'HAP spécifié sert à délimiter ce point chaud. On ne devrait pas y voir un objectif d'assainissement généralisé du port de Hamilton. L'effort déployé à Randle Reef s'inscrit dans la foulée d'une stratégie d'assainissement des sédiments élaborée pour le port de Hamilton par une équipe technique du PA et approuvée par les intervenants du PA (1995 Update to the Hamilton Harbour Remedial Action Plan stage 2 Report, ISBN 0-7778-4897-X, décembre 1995). La stratégie désigne des zones d'intervention actives (c'est-à-dire des points chauds où les sédiments présentent une toxicité aiguë pour le benthos), appuie l'essai de techniques telles que le confinement subaquatique pour évaluer les mesures d'assainissement éventuelles, et préconise la surveillance de la recherche pour évaluer des résultats. L'approche adoptée dans cette stratégie est conforme aux conseils du Comité d'action prioritaire sur les sédiments de la CMI, qui a préconisé une approche graduelle de la gestion des sédiments contaminés et du rétablissement des utilisations bénéfiques.

La CMI a également présenté des renseignements supplémentaires pour illustrer ce qu'elle croit être une exigence exceptionnelle d'assainissement des sédiments. Plus précisément, on remarque qu'au Canada, on n'a assaini que 0,2 p. 100 des sédiments contaminés. On n'a toutefois donné aucune source pour ce chiffre et le Canada a demandé à la CMI des renseignements à l'appui, qui ont par la suite été fournis aux Parties. Nous croyons que les hypothèses et les calculs de la CMI sont trompeurs puisqu'ils tiennent pour acquis que tout signe de contamination doit déboucher sur un certain type d'intervention direct au moyen d'un projet d'assainissement. Bien que des critères chimiques soient souvent utilisés pour déterminer dans l'espace les zones de contamination des sédiments, les décisions sur l'intervention intègrent d'autres renseignements sur la toxicité, les évaluations biologiques sur place et les avantages environnementaux, y compris des liens au rétablissement des utilisations bénéfiques. De plus, les interventions d'assainissement des sédiments doivent être réalisables sur les plans technique et économique. À preuve, la CMI, dans ses calculs, a déterminé que 600 000 m<sup>3</sup> dans la rivière Sainte-Claire devraient être assainis. Les travaux réalisés par la suite pour évaluer la contamination des sédiments dans la rivière Sainte-Claire et l'analyse des besoins éventuels en matière d'assainissement ont porté sur des projets comportant des quantités considérablement moindres. Bien qu'on poursuive les évaluations pour déterminer les besoins d'assainissement, nous croyons que les chiffres de la CMI surestiment le besoin.

Pour éviter toute confusion possible, le Canada publiera des rapports de situation plus détaillés sur les travaux reliés aux sédiments dans les SP, y compris les besoins d'assainissement prévus.

En ce qui a trait à la recommandation précise formulée par la CMI, le Canada répond comme suit :

Le Canada, en consultation avec les États-Unis, n'est pas favorable à l'élaboration d'un programme binational pour régler le problème des sédiments contaminés. Les Parties croient que la réponse au besoin de gestion des sédiments, y compris la définition du programme, les ressources, les calendriers et les rapports d'étape, relèvent légitimement de l'autorité et de la responsabilité des programmes nationaux du Canada et des États-Unis. Les administrations publiques et organismes compétents chargés de respecter ces engagements dans les SP doivent être imputables.

Comme nous l'avons signalé ci-dessus, le Canada entreprendra, dans le cadre de ses rapports d'étape, de fournir plus de détails sur ses programmes et activités concernant les sédiments afin de mieux répondre aux recommandations de la CMI. Le Canada signale en outre qu'au niveau binational, il existe beaucoup d'échanges scientifiques et techniques pour faire progresser les méthodologies d'évaluation des sédiments et la mise au point de techniques de traitement des sédiments. De plus, aux termes de la Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands Lacs, les Parties ont amorcé des travaux pour améliorer les rapports d'étape sur les activités reliées aux sédiments et aux substances toxiques prioritaires connexes, et pour appuyer les efforts conjoints (tels qu'un atelier, tenu en avril 2001, sur les technologies de traitement des sédiments contaminés). Les questions relatives aux sédiments font également l'objet de discussions par les Parties dans le cadre des PGPI, de la CMI d'examen canadienne pour les sites du Superfund à Massena (fleuve Saint-Laurent) et de l'accord quadripartite pour les rivières Détroit/Sainte-Claire et St. Marys et le lac Sainte-Claire. Ces efforts, ainsi que d'autres, alimentent un dialogue binational poussé et appuient le respect des engagements relatifs aux sédiments contaminés aux termes de l'annexe 14 de l'AQEGL.

---

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

Mise à jour le : 2001-07-21

Contenu revu le : 2001-07-21

[Avis importants](#)

URL : <http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/contaminants-f.html>

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## [INTRODUCTION](#)

## [PLANS D'ASSAINISSEMENT](#)

## [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

## [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

## [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

## [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

## [UTILISATION DES TERRES](#)

## [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS

### Recommandation de la CMI :

Que les Parties prennent les mesures qui suivent pour aborder le problème des polluants aéroportés :

i) repérer les sources de dépôts atmosphériques de substances toxiques persistantes dans les Grands Lacs (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bassin), déterminer leur contribution aux apports totaux de ces substances dans les lacs et utiliser cette information pour élaborer et mettre en oeuvre des mesures appropriées de prévention et de contrôle;

ii) adopter un modèle informatisé source-récepteur, améliorer les données d'inventaire des émissions et ajouter les dioxines et le mercure au Réseau de mesure des dépôts atmosphériques afin d'enrichir les bases de données concernant ces substances.

### Réponse à la recommandation :

La CMI préconise la détermination et la quantification des sources atmosphériques de polluants entrant dans les Grands Lacs. Le gouvernement du Canada appuie les mesures recommandées par la CMI et donne suite à la recommandation en respectant les obligations existantes. Plus particulièrement, l'Annexe 15 - Substances toxiques aéroportées, de l'AQEG - demande aux Parties d'élaborer des modèles du transport et de la transformation à moyenne et à longue distances. Le modèle a pour but : 1) de déterminer l'importance relative des apports atmosphériques dans le bassin des Grands Lacs par rapport à d'autres sources et 2) de déterminer leurs sources à l'extérieur du bassin des Grands Lacs. Le Canada a travaillé à l'élaboration de modèles source-récepteur, conformément à la recommandation de la CMI, et les a utilisés pour s'attaquer au problème de la contribution des sources à l'intérieur et à l'extérieur du bassin. Le Canada continuera de recourir à ces modèles ainsi qu'à d'autres pour réagir à cette préoccupation.

## [GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION](#)

## [CEEL ET INDICATEURS](#)

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la CMI concernant l'opportunité d'améliorer les connaissances au sujet des émissions atmosphériques de substances ciblées par la Stratégie binationale relative aux toxiques. Non seulement une telle information est-elle nécessaire pour élaborer des mesures de lutte, mais elle est décisive pour l'application des modèles source-récepteur dont il a été question ci-dessus.

Le rapport entre l'évolution des niveaux dans l'environnement et ceux des émissions est l'un des tests de l'efficacité des mesures de lutte et de prévention. Le Réseau canado-américain de mesure des dépôts atmosphériques (RMDA) est bien placé pour s'attaquer à ce problème. Les mesures de réduction des émissions de mercure et de dioxines sont abordées dans la Stratégie binationale relative aux toxiques. Afin de mesurer la réaction de l'environnement, le Canada surveille depuis 1997 le mercure dans l'atmosphère [phase vapeur] aux deux stations canadiennes principales du RMDA; grâce à l'achat récent de l'équipement nécessaire, il commencera, au cours de la présente année financière, à effectuer des mesures courantes du mercure dans les précipitations. Dans le cas des dioxines et des furannes, l'une des stations principales du RMDA procède à des mesures depuis 1996, et d'autres mesures sont prévues. Les résultats de ces mesures aideront considérablement à quantifier les dépôts de ces substances dans les Grands Lacs.

---

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

[Avis importants](#)

Mise à jour le : 2001-07-21  
 Contenu revu le : 2001-07-21

URL : [http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/toxic\\_substances-f.html](http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/toxic_substances-f.html)

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## [INTRODUCTION](#)

## [PLANS D'ASSAINISSEMENT](#)

## [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

## [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

## [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

## [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

## [UTILISATION DES TERRES](#)

## [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS

### Recommandation de la CMI :

Que les Parties renforcent la Stratégie binationale relative aux toxiques en y intégrant toutes les sources de substances toxiques persistantes, notamment le transport et le dépôt atmosphériques ainsi que les contaminants *in situ* présents dans les sédiments. Afin de tenir compte de la voie atmosphérique, que les Parties prennent les mesures suivantes :

- i) établissement d'un inventaire des émissions atmosphériques de substances toxiques au Canada et aux États-Unis;
- ii) réalisation d'une analyse approfondie des divers scénarios de réduction des émissions dans les principales régions émettrices et détermination de leur efficacité à réduire la contamination atmosphérique des lacs.

Que les Parties voient à ce que la Stratégie binationale relative aux toxiques soit vraiment stratégique et binationale, en renforçant le volet intégration et l'établissement des priorités et en mettant sur pied un secrétariat binational permanent.

### Réponse à la recommandation :

La Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands Lacs (SBTGL) est un processus axé sur l'action, qui offre aux intervenants une tribune où échanger des renseignements sur un ensemble de défis quantitatifs relatifs à certaines substances toxiques persistantes. Ce partage d'information permet aux intervenants de prendre des mesures responsables et d'adopter des pratiques exemplaires qui vont au-delà de la conformité et qui encouragent la prévention de la pollution. La SBTGL met l'accent sur l'élimination virtuelle des rejets anthropiques dans l'environnement de substances toxiques

## GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

### CEEL ET INDICATEURS

persistantes, dans une démarche par étapes. La SBTGL n'est pas un processus réglementaire; elle complète plutôt les activités fédérales ainsi que celles des provinces et des États. La stratégie n'est pas assortie de délais précis. Elle renferme des dispositions de révision tant des calendriers de réduction que des sites pour les substances de niveau 1. La stratégie renferme d'autres dispositions pour permettre aux Parties d'élever des substances de niveau 2 au niveau 1, et d'ajouter de nouvelles substances qui présentent une menace à l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

### Préoccupations de la CMI :

**Que les Parties voient à ce que la Stratégie binationale relative aux toxiques soit vraiment stratégique et binationale, en renforçant le volet intégration et l'établissement des priorités et en mettant sur pied un secrétariat binational permanent. Afin de tenir compte de la voie atmosphérique, que les Parties prennent les mesures suivantes :**

- i. établissement d'un inventaire des émissions atmosphériques de substances toxiques au Canada et aux États-Unis.**

### Réponse à la recommandation :

Un inventaire des toxiques atmosphériques (substances des groupes 1 et 2 de l'ACO) pour le bassin des Grands Lacs existe et est tenu à jour conjointement par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de l'Ontario. Les déclarations dans le cadre de cet inventaire sont volontaires et la couverture des sources a été insatisfaisante. Le 24 janvier 2000, l'Ontario a proposé un règlement de déclaration obligatoire des émissions de 358 substances, y compris toutes les substances toxiques pour l'air inscrites dans l'ACO. Ce règlement doit entrer en vigueur cette année et les installations ontariennes qui satisfont aux critères de déclaration présenteront des rapports sur les émissions à compter de juin 2002. En fixant des seuils d'émission pour les installations, l'Ontario espère qu'on déclarera 80 p. 100 du total des émissions en Ontario aux termes du règlement proposé. En ce qui a trait à la contamination *in situ* des sédiments, la SBTGL fera rapport annuellement pour suivre les activités d'assainissement des sédiments en cours dans le bassin des Grands Lacs à compter de l'année de référence 1997. Ces rapports tentent de rendre compte à la fois des volumes de sédiments contaminés retirés au cours d'une année donnée ainsi que de la masse des substances de la SBTGL associée à ces volumes, lorsque les renseignements sont disponibles.

### Préoccupation de la CMI :

**ii) réalisation d'une analyse approfondie des divers scénarios de réduction des émissions dans les principales régions émettrices et détermination de leur efficacité à réduire la contamination atmosphérique des lacs.**

### Réponse à la recommandation :

Environnement Canada et d'autres examinent et mettent à l'essai plusieurs modèles mathématiques pour prédire les concentrations atmosphériques ambiantes de particules, d'ozone ou de leurs précurseurs, dans le but d'analyser la réduction des émissions et d'autres scénarios stratégiques (y compris les scénarios des mouvements de la pollution atmosphérique intérieurs et transfrontaliers) pour ces substances dans les principales régions sources. Grâce à cette activité, nous devrions pouvoir estimer l'efficacité des éventuelles politiques de réduction des émissions sur l'amélioration de la qualité de l'air et

le respect des standards pancanadiens pour les particules et l'ozone. L'information procurée par ces modèles pourrait aussi être utile pour les activités relatives aux dépôts atmosphériques et à la qualité de l'eau dans le bassin des Grands Lacs.

La SBTGL adopte une approche multimédia en ce qui a trait au scénario de réduction des substances préoccupantes, dans le but d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau, et de protéger la santé de l'écosystème et l'environnement, y compris la réduction de la contamination des eaux lacustres grâce à la réduction des dépôts atmosphériques.

## Préoccupations de la CMI :

**Que les Parties voient à ce que la Stratégie binationale relative aux toxiques soit vraiment stratégique et binationale, en renforçant le volet intégration et l'établissement des priorités et en mettant sur pied un secrétariat binational permanent.**

## Réponse à la recommandation :

Le Groupe de travail sur l'intégration a été créé par les Parties le 19 juin 1998 à Romulus, au Michigan. Ce groupe de travail pouvait accueillir un groupe diversifié d'intervenants intéressés et a été chargé de conseiller les Parties sur la meilleure façon de régler à la fois 1) les questions de portée générale (comme s'attaquer à toutes les sources de substances toxiques persistantes provenant du transport et des dépôts atmosphériques, et à la contamination *in situ* des sédiments) qui touchaient plusieurs groupes de travail sur les substances et 2) les préoccupations non résolues des groupes de travail chargés des substances individuelles. La détermination des priorités relève toutefois des seules Parties.

Les Parties ont mis en place un co-secrétariat canadien et américain. Du côté canadien, cette responsabilité incombe aux gestionnaires des Grands Lacs, au sein du Service de protection de l'environnement d'Environnement Canada.

En plus de répondre aux recommandations de la CMI concernant la SBTGL, le Canada aimerait donner son point de vue sur les commentaires, dans le *Dixième rapport biennal*, relatifs à la portée des mesures prises pour lutter contre 1) les dépôts de mercure et 2) les BPC à titre de contaminants de l'environnement.

## Commentaire de la CMI :

**Toutefois, après trois ans, aucun de ces groupes n'a entièrement terminé la démarche en quatre étapes exposée plus haut. Par exemple, bien que le groupe de travail sur les BPC s'attaque présentement aux étapes 3 et 4, il n'a pu documenter, lors de l'étape 2, que les efforts pour la réduction des BPC en cours d'utilisation ou en entreposage. Pour admirable que soit cette initiative, elle ne s'occupe ni des BPC dans les sédiments, ni de ceux qui sont déposés par voie atmosphérique à partir de sources lointaines. La Commission tient à rappeler au passage que ce sont les BPC dans l'environnement et dans les lacs qui sont les plus dangereux, même si le stockage et l'utilisation des BPC peuvent constituer une menace potentielle à long terme.**

## Perspective du gouvernement :

Les cibles concernant les BPC dans la SBTGL portent spécifiquement sur l'équipement

relié aux BPC. Par conséquent, le Groupe de travail sur les BPC a cherché avant tout à mobiliser les intervenants en vue de poursuivre cet objectif. Le groupe de travail s'est attaché à la mise hors de service ainsi qu'à la destruction de l'équipement relié aux BPC et des déchets associés.

Le Groupe de travail sur les BPC a achevé l'étape 3 (déterminer les options de réduction des BPC). L'étape 4 du processus en quatre étapes porte sur la mise en oeuvre et constitue une activité permanente au sein du groupe de travail.

On a montré que les substances à forte teneur en BPC, en utilisation et stockées, particulièrement dans l'équipement, sont une source de dépôts atmosphériques de BPC. En ciblant directement une source bien connue de BPC aéroportés, notamment les BPC dans l'équipement, le gouvernement du Canada cherche à tarir une importante source de BPC aéroportés. En plus d'encourager les intervenants à détruire l'équipement contenant des BPC, le gouvernement du Canada apporte aussi des modifications aux règlements qui rendront obligatoire, d'ici 2010, la destruction des BPC utilisés et stockés, contribuant encore davantage à une réduction considérable d'une source de BPC aéroportés.

## Commentaire de la CMI :

**Le contrôle du mercure à progressé malgré le fait qu'il n'est pas inclus dans le programme du RMDA. Si c'était le cas, le groupe de travail pourrait évaluer les charges de mercure dans les Grands Lacs et en inférer les effets des efforts de réduction sur l'ensemble de leur écosystème.**

## Perspective du gouvernement :

Comme nous l'avons mentionné à la réponse à la recommandation sur les produits toxiques aéroportés, le Canada surveille le mercure atmosphérique [phase vapeur] depuis 1997 dans les deux stations canadiennes principales du RMDA et des mesures courantes du mercure dans les précipitations débuteront bientôt. Ces mesures sont une première étape vers la quantification de leur contribution à la charge totale de ces substances dans les Grands Lacs.

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

[Avis importants](#)

Mise à jour le : 2001-07-21  
 Contenu revu le : 2001-07-21

URL : [http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/toxics\\_strategy-f.html](http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/toxics_strategy-f.html)

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## Réponse du Canada aux recommandations du dixième rapport biennal de la Commission mixte internationale

Canada

Ontario

### [INTRODUCTION](#)

### [PLANS D'ASSAINISSEMENT](#)

### [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

### [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

### [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

### [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

### [UTILISATION DES TERRES](#)

### [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## UTILISATION DES TERRES

### Recommandation de la CMI :

Que les gouvernements prévoient la conduite d'une étude binationale sur les effets du changement causé par les nouvelles utilisations des terres sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs afin d'établir les mesures qu'ils devraient prendre relativement à ce changement, y compris :

i) les effets de l'expansion urbaine et domiciliaire;

ii) l'efficacité des politiques et des programmes en vigueur pour lutter contre la pollution due à l'utilisation des terres dans tous les secteurs;

iii) la détermination des mesures qui devraient être prises par les gouvernements des provinces et des États, avec l'assistance appropriée des Parties, pour prévenir les effets néfastes.

Que les gouvernements mettent en oeuvre les mesures recommandées dans le cadre de la CEEL en ce qui a trait aux zones d'investissement dans la biodiversité, notamment la préservation et la restauration des milieux humides.

### Réponse à la recommandation :

Le gouvernement du Canada reconnaît que la modification de l'utilisation des terres est l'une des principales menaces à long terme à laquelle fait face l'écosystème du bassin des Grands Lacs. L'on prévoit qu'au cours des 20 prochaines années, c'est dans le bassin des Grands Lacs que se produira la moitié de la croissance démographique du Canada. En 2020, on estime que le nombre de Canadiens dans le bassin aura augmenté de plus de deux millions - soit un taux de croissance de 22 p. 100. La plupart de cette croissance surviendra le long de l'extrémité ouest du lac Ontario, dans ce qu'on appelle la région du Golden Horseshoe (de Niagara à Oshawa) - qui arrive au troisième rang pour

## GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

### CEEL ET INDICATEURS

ce qui est de la croissance démographique en Amérique du Nord.

On tente d'atténuer les pressions de l'aménagement urbain dans les deux plus grands SP - la Région du Grand Toronto et le port de Hamilton - les deux étant situés au centre de la croissance urbaine rapide en Ontario. Ces deux SP ont établi des liens avec les processus d'aménagement des sols locaux et régionaux. Les questions d'aménagement des sols font également partie des PGPI. Outre la Région du Grand Toronto et le port de Hamilton, tant le Fonds d'assainissement des Grands Lacs que son successeur, le Fonds de durabilité des Grands Lacs, ont accordé une grande priorité au financement des Stratégies du patrimoine naturel, qui s'attaquent au problème d'utilisation des terres urbaines et rurales dans les secteurs préoccupants. Plus précisément, ils ont travaillé avec les PA du bras Severn, de la rivière Sainte-Claire, de la rivière Détroit, du port de Wheatley, de la rivière Niagara, du port de Hamilton et de la Région du Grand Toronto pour achever les Stratégies du patrimoine naturel. Les Stratégies du patrimoine naturel couvrant l'ensemble de la baie de Quinte sont presque achevées. De nombreuses administrations locales ont intégré ces stratégies à leurs plans régionaux et municipaux officiels, notamment le bras Severn, la rivière Sainte-Claire et la baie de Quinte. Les travaux se poursuivent avec le port de Hamilton et les municipalités du Grand Toronto pour intégrer les Stratégies du patrimoine naturel à leurs plans officiels.

L'influence de l'utilisation des terres sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs, y compris la qualité de l'eau, la qualité de l'air, l'habitat et la biodiversité, constituait l'un des principaux thèmes de la Conférence sur l'état de l'écosystème des lacs (CEEL) en 1996 et 1998, et a encore été signalée à la conférence de l'an 2000 comme une agression importante.

Certaines occasions se présenteront en Ontario d'influer sur les décisions relatives à l'utilisation des terres locales dans les Grands Lacs. L'énoncé de politique provinciale sur l'utilisation des terres doit faire l'objet d'un examen quinquennal cette année, ce qui pourrait permettre d'influer sur l'examen des politiques provinciales et de déterminer les mesures à prendre pour prévenir les effets néfastes, comme le recommande la CMI. De plus, dans le cadre de la stratégie Opération eau propre du gouvernement de l'Ontario, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a déposé, le 13 juin 2001, un projet de loi sur la gestion des éléments nutritifs. Aux termes de cette loi, on élaborera de nouvelles normes explicites sur la gestion des éléments nutritifs dans les exploitations agricoles et pour toutes les matières épandues sur le sol à des fins agricoles, y compris le fumier animal, les engrais commerciaux, les biosolides municipaux, les boues septiques et les boues des usines de pâtes et papiers. La loi conférerait un pouvoir de réglementation dans plusieurs domaines, y compris :

- des plans obligatoires de gestion des éléments nutritifs;
- la certification des entreprises d'épandage sur le sol de matières contenant des éléments nutritifs;
- des limites de distance pour l'épandage de fumier et de biosolides près des puits et des cours d'eau;
- l'interdiction d'épandre sur les sols des boues septiques non traitées pour une période de cinq années;
- l'organisation et l'exécution de programmes connexes d'éducation, de formation et de certification;
- la création d'un réseau de bases de données pour consigner l'application sur les sols de matières contenant des éléments nutritifs, en mettant au départ l'accent sur les biosolides et le fumier;
- l'adoption de normes minimums de qualité et d'épandage pour les éléments nutritifs épandus sur les sols.

Le projet de loi prévoit un cadre pour une adoption graduelle des normes selon l'ampleur

des activités et les types de pratiques utilisées.

La province a également annoncé un gel temporaire du développement de la moraine d'Oak Ridges, une source d'eau importante en amont de la biorégion du Grand Toronto.

Toutefois, une importante étude binationale des effets des changements dans l'utilisation des terres sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs - telle que recommandée par la CMI - serait probablement trop vaste et l'effort trop exigeant pour permettre de saisir les possibilités qui existent actuellement d'influer sur la politique d'aménagement des terres en Ontario. Bien qu'il puisse être possible de procéder à une étude de moindre envergure sur l'utilisation des sols intérieurs, il reste que les gouvernements fédéral et provincial ont peu d'influence sur la planification et les décisions en matière d'aménagement à l'échelle locale. (La politique provinciale peut toutefois influer sur le processus de planification municipal et orienter les décisions relatives aux terres de la Couronne (p. ex. la gestion de la planification forestière)). Par conséquent, la façon la plus efficace, pour l'instant, de réagir aux répercussions sur les utilisations des terres mentionnées dans le *Dixième rapport biennal* de la CMI est :

- de revoir la politique provinciale;
- de continuer d'insister fortement sur l'intégration des modifications à l'aménagement des terres et des pressions causées par cet aménagement aux PA, aux PGPI et à l'élaboration des indicateurs de la CEEL;
- de continuer d'insister fortement sur l'intégration de considérations relatives à l'utilisation des terres dans l'élaboration des indicateurs de la CEEL;
- de veiller à ce que les questions d'utilisation des terres urbaines et rurales demeurent une priorité de financement du Fonds de durabilité des Grands Lacs.

Le Canada est d'accord en principe avec l'importance de conserver et protéger les zones vulnérables sur le plan écologique. Il existe déjà toute une gamme d'initiatives gouvernementales et non gouvernementales pour poursuivre, jusqu'à un certain point, cet objectif. Les principes qui sous-tendent le concept des Zones d'investissement dans la biodiversité (ZID) sont importants, et méritent un engagement et un appui permanents. Toutefois, avant de se lancer dans la mise en oeuvre d'un nouveau concept ou d'une nouvelle initiative, les Parties doivent faire le point sur les initiatives de protection et de conservation en place, ainsi que sur la mesure dans laquelle on respecte ces importants principes. L'approche du Canada sera de travailler en faveur d'un ensemble partagé de caractéristiques et de secteurs vulnérables sur le plan écologique et, ce faisant, d'éviter de faire double emploi ou de réinventer la roue mais plutôt de faire fond sur les initiatives existantes et de les valoriser, de recourir aux relations de travail, aux partenariats et aux partenaires existants et, si nécessaire, de combler les lacunes dans la protection et la conservation des zones écologiquement vulnérables.

La voie à emprunter exigera d'autres discussions avec des groupes gouvernementaux et non gouvernementaux qui souscrivent à ces principes mais qui n'ont peut-être pas été engagés dans la CEEL à ce jour. La CEEL est allée aussi loin qu'elle le pouvait pour attirer l'attention sur le savoir scientifique qui sous-tend les zones d'investissement dans la biodiversité et pour élaborer le concept de ces zones. Le Service canadien de la faune - région de l'Ontario met encore davantage l'accent sur l'étude scientifique des milieux humides et sur les indicateurs. Le Canada considère les zones d'importance écologique comme éléments de l'approche systémique globale des PGPI. Quant à aller de l'avant avec un investissement partagé dans les zones écologiquement vulnérables, les organismes chargés des ressources naturelles, y compris Environnement Canada, ainsi que les intérêts non gouvernementaux devront se demander comment veiller à ce que ces principes soient mieux respectés, en mettant l'accent nécessaire sur les connaissances scientifiques et la surveillance des indicateurs. À cet égard, une CEEL future pourrait envisager de surveiller les indicateurs dans les zones d'importance

écologique, à titre de sites de référence.

L'Ontario a récemment annoncé une affectation de 102 millions de dollars sur quatre ans pour aider à mettre en oeuvre le programme du patrimoine vital grâce à de nouvelles zones protégées et au site du Littoral du patrimoine des Grands Lacs. Une partie de cette initiative pourrait compléter directement la mise en oeuvre du concept de l'investissement dans la biodiversité dans les zones d'importance écologique. Le Canada appuie cette initiative, et une gamme d'initiatives et de programmes connexes, et est prêt à offrir son aide, par l'entremise de l'ACO et des programmes nationaux et internationaux du Service canadien de la faune, pour protéger et conserver les sites d'importance écologique dans les Grands Lacs.

---

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

[Avis importants](#)

Mise à jour le : 2001-07-21

URL : [http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/land\\_use-f.html](http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/land_use-f.html)

Contenu revu le : 2001-07-21

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## [INTRODUCTION](#)

## [PLANS D'ASSAINISSEMENT](#)

## [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

## [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

## [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

## [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

## [UTILISATION DES TERRES](#)

## [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

# ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES

## Recommandation de la CMI :

Que les Parties adoptent les mesures suivantes pour traiter du problème des espèces étrangères envahissantes :

i) adopter et mettre en oeuvre la stratégie binationale de recherche sur les eaux de lest et le plan décrit dans le rapport d'étape binational de 1996-1997 sur la protection de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

ii) demander par renvoi à la Commission d'élaborer :

a) des normes binationales relatives aux rejets d'eaux de lest;

b) des recommandations quant aux méthodes les plus appropriées pour appliquer ces normes, y compris, par exemple, la possibilité de traiter les eaux de lest et les sédiments résiduels à bord et la possibilité d'implanter des installations de traitement des eaux de lest et des sédiments résiduels dans le secteur inférieur du St-Laurent.

## Réponse à la recommandation :

### Stratégie de recherche binationale

Le *Dixième rapport biennal* remarque que la CMI n'a pas reçu de réponse à une lettre expédiée en novembre 1998 aux deux Parties sur l'adoption d'un plan stratégique binational de recherche sur les eaux de lest tel qu'énoncé dans le rapport de 1996-1997 de la CMI sur la protection de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Le fait est que la stratégie de recherche binationale a, en fait, été adoptée sous une forme ou l'autre par un certain nombre d'organisations.

## GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

### CEEL ET INDICATEURS

Les deux pays ont mis en place des mécanismes pour faire avancer ce dossier, les États-Unis ont créé le Great Lakes Panel of the Aquatic Nuisance Species Task Force (constitué aux termes de la Nonindigenous Aquatic Nuisance Prevention and Control Act de 1990). Ce groupe a officiellement adopté, en février 1998, une forme légèrement abrégée de la stratégie. En mars 2001, il a publié un énoncé de politique sur la gestion des eaux de lest, qui formule des recommandations sur les besoins en matière de normes, de coordination et de recherche technologique pour le bassin des Grands Lacs. Le gouvernement fédéral du Canada et la province d'Ontario siègent au Great Lakes Panel.

Au Canada, la stratégie de recherche binationale a été présentée au groupe de travail national du Conseil consultatif maritime canadien en novembre 1997 et lors de réunions subséquentes. Ce groupe a appuyé la stratégie. De plus, cette stratégie de recherche a été présentée aux deux sous-groupes du Groupe de travail sur les eaux de lest dans les Grands Lacs (Grands Lacs et Saint-Laurent).

En pratique, cela signifie que les divers organismes de financement ont étudié la stratégie dans un contexte plutôt vaste pour l'octroi de subventions spécifiques au vecteur des eaux de lest. Ainsi, depuis 1998, la U.S. Coast Guard (USCG) et la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) ont en fait accordé leurs fonds Seagrant à des projets qui examinent les tenants et les aboutissants de la stratégie. Des représentants des Parties siègent également à ces comités d'évaluation des subventions. Par exemple, des études ont examiné l'efficacité des échanges d'eaux de lest en ce qui a trait à la sécurité ainsi que les effets sur place et les protocoles qui confirment que l'échange d'eaux de lest est survenu en mer. Bien que bon nombre des études n'aient pas porté spécifiquement sur les Grands Lacs, les résultats s'y appliquent pleinement. Dans son énoncé des exigences, le programme Seagrant de la NOAA a exigé spécifiquement qu'on mette l'accent à la fois sur les Grands Lacs et sur la baie de Chesapeake.

Au Canada, des représentants du ministère des Pêches et Océans (MPO) et de Transports Canada (TC) ont fourni des données et des renseignements au Lloyds Register pour son étude sur la sécurité des échanges séquentiels et ont aidé à communiquer les constatations de l'étude en Amérique du Nord au CCMC et à la dixième Conférence annuelle sur les espèces aquatiques nuisibles, à Toronto, en février 2000, ainsi qu'à l'Organisation maritime internationale.

La question des pathogènes et de la santé humaine a été examinée à la fois par les études de la phase 2 du projet de démonstration des Grands Lacs et, plus récemment, par des chercheurs de la Smithsonian Institution. Les résultats ont été publiés dans la revue *Nature* et le *Globe and Mail* (Toronto) mais aussi diffusés par CNN et CTV News.

La question de l'absence d'eaux de lest à bord fait l'objet d'examens par un certain nombre d'organismes et de tribunes. La question des sédiments et des boues fait actuellement l'objet d'une étude binationale à laquelle participent le Great Lakes Environmental Research Lab (GLERL), l'Université de Windsor et des experts canadiens. Le ministère des Pêches et Océans (MPO) a financé un projet national sur les eaux de lest par l'entremise du Fonds de recherche stratégique en sciences environnementales et de sa Direction des océans. Il a également appuyé des essais types des technologies d'hydrocyclone/UV qui pourraient être utilisées pour atténuer la prise d'eaux de lest sur les navires.

Des études sur les biocides actuellement en cours à l'Université du Michigan (gluteraldéhyde) ainsi qu'au Michigan Department of Environmental Quality (clore) devraient toutes deux déboucher sur des projets pilotes en 2002. La société Federal Commerce and Navigation Ltd. a coopéré pleinement et a offert l'accès aux navires ainsi

que du temps pour réaliser ces études. Le MPO a appuyé des études sur les acides organiques (juglone / acide périacétique / peroxyde d'hydrogène) tout comme le Seagrant de la NOAA.

Des recherches en cours telles qu'énoncées dans la stratégie ont été appuyées. Le Projet de démonstration des Grands Lacs a déménagé, pour des raisons de logistique, à une installation à Duluth et des essais ont eu lieu sur des options de traitement secondaire (UV et hydrocyclone/UV) cette saison. Des représentants des Parties siègent au comité de direction et au comité technique de ce projet. De plus, ils ont participé activement aux divers forums présidés par le Michigan Department of Environmental Quality, qui examinent les possibilités opérationnelles de l'absence d'eau de lest à bord et des biocides. Des représentants des Parties ont présidé le comité de recherche du Panel des Grands Lacs du Groupe de travail sur les espèces aquatiques nuisibles.

À ce jour, l'un des domaines auquel on n'a pas donné de suivi important a été l'examen plus approfondi de la chaleur comme biocide (à terre ou à bord). Des études australiennes se poursuivent et un certain nombre de fabricants de moteurs - notamment Wartsila - se penchent sur cette question, mais on a réalisé peu de progrès en ce qui a trait plus particulièrement aux Grands Lacs.

## **Renvoi de la CMI**

Le Canada reconnaît l'opportunité pour la CMI d'assumer un rôle de coordination face aux espèces étrangères envahissantes dans les Grands Lacs, mais n'appuie pas le concept d'un renvoi de la CMI à ce moment.

L'appui du Canada est atténué tout d'abord par le besoin d'établir des priorités de financement pour les études et les renvois de la CMI et, ensuite, par le fait que les gouvernements du Canada et des États-Unis collaborent déjà étroitement dans ce domaine et estiment qu'on réalise des progrès. Le Canada a déclaré son intention d'élaborer des règlements de gestion des eaux de lest pour les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent en 2002. Ces règlements sont élaborés en consultation avec la USCG afin qu'ils soient en harmonie avec les exigences américaines. De plus, tant le Canada que les États-Unis travaillent de concert avec l'Organisation maritime internationale pour élaborer des normes et des règlements internationaux; là encore, les travaux progressent.

Les deux Parties se sont dites favorables au besoin de normes relatives au rejet des eaux de lest. En fait, un certain nombre de forums organisés par les Parties (U.S.C.G. Ballast Water and Shipping Committee; Forum sur les normes - dixième Conférence de Toronto sur les espèces envahissantes) ont examiné l'application éventuelle de telles normes.

Les experts des deux côtés de la frontière entretiennent un débat considérable non seulement sur les normes susceptibles d'être appliquées mais aussi sur leur forme et leurs modalités d'application, sur les plans physique et juridique. Certains (p. ex. la Commission des pêcheries des Grands Lacs; Science MTO) préconisent des normes à caractère biologique pour les rejets. D'autres (comité des normes de l'USCG, l'industrie maritime en général) privilégient des normes fondées sur « la meilleure technologie disponible ».

Science MPO examine les variables économiques, technologiques et stratégiques de l'établissement, au cours des mois à venir, d'une telle installation de traitement des navires dans le Saint-Laurent,. Une étude d'Environnement Canada et de Transports Canada examinera les répercussions du traitement des eaux de lest tant sur l'industrie maritime des Grands Lacs que sur l'environnement. L'on présume que les résultats de ces études aideront à répondre aux préoccupations de la CMI à cet égard.

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

[Avis importants](#)

Mise à jour le : 2001-07-21

URL : [http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/invasive\\_species-f.html](http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/invasive_species-f.html)

Contenu revu le : 2001-07-21

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## [INTRODUCTION](#)

## [PLANS D'ASSAINISSEMENT](#)

### [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

### [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

### [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

### [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

## [UTILISATION DES TERRES](#)

### [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

### Recommandation de la CMI :

Que les Parties élaborent et mettent à jour toute la panoplie des programmes de surveillance et de contrôle requis pour respecter leurs engagements aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Que les Parties garantissent un accès adéquat aux données tout en respectant les ententes de confidentialité et en dérogeant aux politiques de recouvrement des coûts qui sont contraires à l'objet et aux buts de l'article IX de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Que les Parties règlent les problèmes existants en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données, notamment en élaborant des protocoles d'échantillonnage, en comblant les lacunes dans les données et en garantissant la qualité des données.

Que les Parties élaborent et adoptent, d'ici à deux ans, une politique binationale d'information axée sur l'utilisation de technologies de pointe pour favoriser la mise en oeuvre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Cette politique comportera des dispositions concernant :

- i) l'accessibilité des données et de l'information;
- ii) la constitution et la gestion de bases de données;
- iii) l'élaboration de protocoles pour garantir la compatibilité et la comparabilité des données en vue d'établir le fardeau de la preuve et d'évaluer les degrés de restauration des écosystèmes;
- iv) l'adoption de principes pour évaluer l'information en vue de la prise de décision;

## GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION

### CEEL ET INDICATEURS

v) le choix de critères pour évaluer l'information pour la prise de décision;

vi) un système intégré utilisant les technologies les plus récentes.

### **Réponse à la recommandation :**

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle essentiel joué par les programmes de contrôle et de surveillance pour respecter ses engagements aux termes de l'AQEGL. Le Canada, de concert avec les organismes provinciaux et américains compétents, est résolu à poursuivre la recherche de mécanismes pour optimiser et rationaliser les activités de contrôle et de surveillance dans les Grands Lacs afin de tirer tous les avantages possibles des ressources disponibles. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario se sont engagés, aux termes d'un ACO renégocié, à mettre en place des mécanismes fédéraux-provinciaux pour garantir le développement, la coordination et le maintien des programmes de contrôle et de surveillance nécessaires pour respecter les engagements du Canada aux termes de l'AQEGL. Le Canada fournit, sur demande et sans frais, les données du programme de qualité de l'eau dans les Grands Lacs directement au Bureau régional de la CMI, conformément à l'article IX de l'Accord.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à recueillir des données valides et de bonne qualité, à les analyser et à faire rapport à point nommé. Le Canada tient à respecter les meilleures pratiques de gestion, conformes aux besoins du programme ainsi qu'aux normes internationales, dans l'exploitation et la gestion de ses laboratoires d'analyse. Par exemple, toutes les données sur la qualité de l'eau produites par les laboratoires opérationnels d'Environnement Canada respectent les normes internationales d'accréditation (ISO Guide 25, Normes canadiennes CAN/CSA-Z753-95) accordées par l'entremise du Conseil des normes du Canada. De plus, le Laboratoire national des essais environnementaux (LNEE) d'Environnement Canada fait l'objet tous les deux ans d'une vérification de cinq jours par les trois autres Parties (c.-à-d. US EPA, NYS DEC et MEO) au Plan/Déclaration d'intentions sur la gestion des toxiques de la rivière Niagara. La dernière vérification a été réalisée du 23 au 27 octobre 2000.

Le gouvernement du Canada prend note de la recommandation de la CMI concernant l'élaboration et l'application d'une politique d'information binationale, d'ici deux ans, afin d'appuyer l'application de l'AQEGL; il est prêt à collaborer avec le gouvernement des États-Unis à cette fin. Les Parties ont reconnu la valeur d'une base de données binationale pour améliorer l'accès aux données et les rapports; elles ont adopté une telle approche pour gérer l'information recueillie par le Réseau de mesures des dépôts atmosphériques (RMDA) aux termes de l'annexe 15. De plus, on a recours à des techniques de pointe sous forme d'un protocole informatisé de l'assurance de la qualité pour assurer la compatibilité et la comparabilité des données recueillies par toutes les Parties au RMDA. Le succès de cette initiative pourrait servir de modèle à une politique globale d'information binationale.

Environnement Canada procède actuellement à l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'information et de technologies de l'information pour régler une variété de problèmes au cours des trois à cinq prochaines années. Ce projet comprend un examen des actuelles pratiques de gestion associées à l'information relative au programme qui est créée, utilisée ou diffusée, ou encore obtenue par le ministère ou de celui-ci. La stratégie préconisera l'utilisation de normes et de protocoles en matière de gestion de l'information et de technologies de l'information; elle devrait fournir d'autres orientations sur les pratiques de gestion des données et de l'information relatives aux Grands Lacs.

Environnement Canada envisage aussi l'élaboration d'un Système canadien d'information

sur l'environnement (SCIE). Un groupe de travail a été chargé de concevoir un système de gestion intégré du savoir pour l'information environnementale. Le groupe de travail se penchera sur les éléments suivants : le contrôle et la collecte de données; la gestion de l'information et les technologies de l'information; les outils et les réseaux de recherche; et les besoins et les possibilités en matière de communication. La portée de ce projet est essentiellement restreinte aux milieux naturels bien que des liens à d'autres systèmes de connaissance tels que le système d'information sur la santé (géré par l'Institut canadien de l'information sur la santé) seront établis.

---

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

[Avis importants](#)

Mise à jour le : 2001-07-21  
Contenu revu le : 2001-07-21

URL : [http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/data\\_management-f.html](http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/data_management-f.html)

[Passer au contenu de la page](#) (touche directe : 1) | [Passer aux liens de l'encadré latéral](#) (touche directe : 2)



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Canada

| English       | Contactez-nous | Aide         | Recherche | Site du Canada |
|---------------|----------------|--------------|-----------|----------------|
| Quoi de neuf  | Thèmes         | Publications | Météo     | Accueil        |
| À notre sujet |                |              |           |                |



## Réponse du Canada aux recommandations du dixième rapport biennal de la Commission mixte internationale

Canada

Ontario

### [INTRODUCTION](#)

### [PLANS](#)

### [D'ASSAINISSEMENT](#)

### [MENACES À LA SANTÉ HUMAINE](#)

### [SÉDIMENTS CONTAMINÉS](#)

### [POLLUANTS TOXIQUES AÉROPORTÉS](#)

### [STRATÉGIE BINATIONALE RELATIVE AUX TOXIQUES DES GRANDS LACS](#)

### [UTILISATION DES TERRES](#)

### [ESPÈCES ÉTRANGÈRES ENVAHISSANTES](#)

## CEEL ET INDICATEURS

### Recommandation de la CMI :

Que les Parties fassent rapport sur les indicateurs relatifs aux résultats désirés pour la pêche, la baignade et l'eau potable à partir de la CEEL de 2000 et tous les deux ans par la suite.

Que les Parties fassent rapport sur les indicateurs relatifs aux résultats désirés pour la quasi-élimination des apports de substances toxiques persistantes à partir de la CEEL de 2002 et tous les deux ans par la suite.

Que les Parties établissent trois indicateurs précis relatifs aux résultats désirés et de l'intégrité de l'environnement physique et en fassent rapport à partir de la CEEL de 2002 et tous les deux ans par la suite.

### Réponse à la recommandation :

À la CEEL 2000, les Parties ont fait rapport sur les indicateurs de la santé humaine reliés à la fermeture des plages, aux avis sur la consommation de poisson et à la qualité de l'eau potable à un certain nombre de stations d'épuration des eaux puisant et traitant les eaux de surface des Grands Lacs. Les Parties entendent élargir la base de données qui sous-tend ces indicateurs pour la CEEL 2002, de sorte qu'on puisse y présenter un tableau plus complet de ces indicateurs.

À la CEEL 2000, le Canada et les États-Unis ont fait rapport sur un certain nombre d'indicateurs reliés aux produits chimiques toxiques persistants. Ces indicateurs fournissent des renseignements sur les tendances relatives aux niveaux de contaminants dans le milieu ambiant, y compris le poisson, la faune et l'eau. Les Parties croient que grâce à de tels rapports, le progrès vers la quasi-élimination des substances toxiques persistantes peut être mesuré par l'entremise de la réduction des niveaux de contaminants dans l'environnement.

[GESTION DES  
DONNÉES ET DE  
L'INFORMATION](#)

[CEEL ET  
INDICATEURS](#)

Enfin, les Parties sont en voie d'élaborer une proposition pour un plan pluriannuel de la CEEL. Ce plan met en place un cadre de rapports sur l'intégrité biologique, chimique et physique. La proposition veut que la CEEL 2002 mette l'accent sur l'intégrité biologique et que les CEEL futures portent sur l'intégrité physique et chimique.

---

[Retour au début](#)

[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)  
[Quoi de neuf](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) | [À notre sujet](#)

Un site de La Voie Verte<sup>MC</sup> d'Environnement Canada

[Webmestre](#)

[Avis importants](#)

Mise à jour le : 2001-07-21  
Contenu revu le : 2001-07-21

URL : [http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/sol  
ec-f.html](http://www.on.ec.gc.ca/laws/tenth-ijc-response/sol<br/>ec-f.html)